

# La transformation et la distribution de produits biologiques

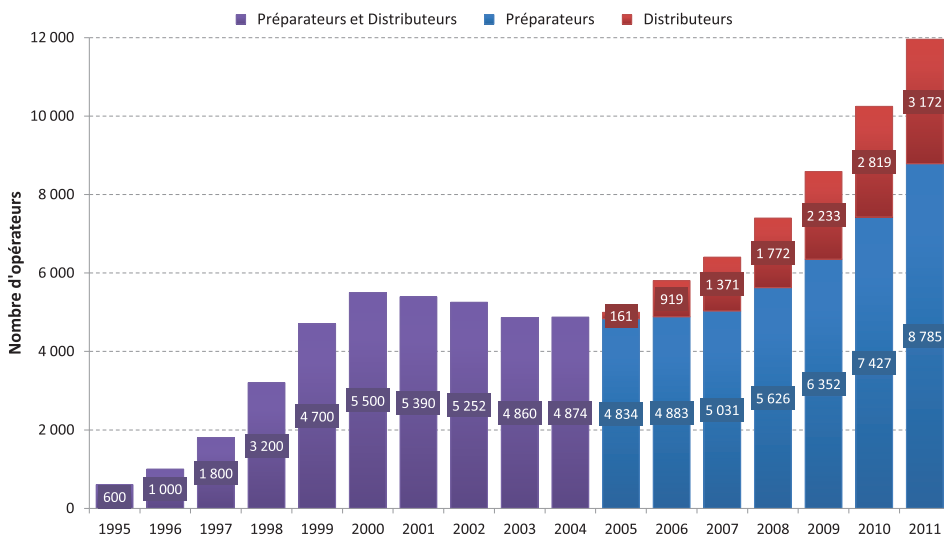
**11 957 entreprises de transformation et de distribution certifiées bio en 2011**

Depuis 1995, l'observatoire national de l'agriculture biologique recense les entreprises de préparation et de distribution certifiées en agriculture biologique. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, l'obligation de certification a été étendue aux distributeurs de produits biologiques.

**Le nombre de préparateurs et distributeurs bio a doublé en 5 ans.** L'aval des filières bio a continué son développement en 2011 :

- **8 785 préparateurs** étaient certifiés bio fin 2011 (+18% par rapport à 2010),
- **3 172 distributeurs** étaient certifiés bio fin 2011 (+13% par rapport à 2010).

Evolution du nombre de préparateurs et distributeurs certifiés bio



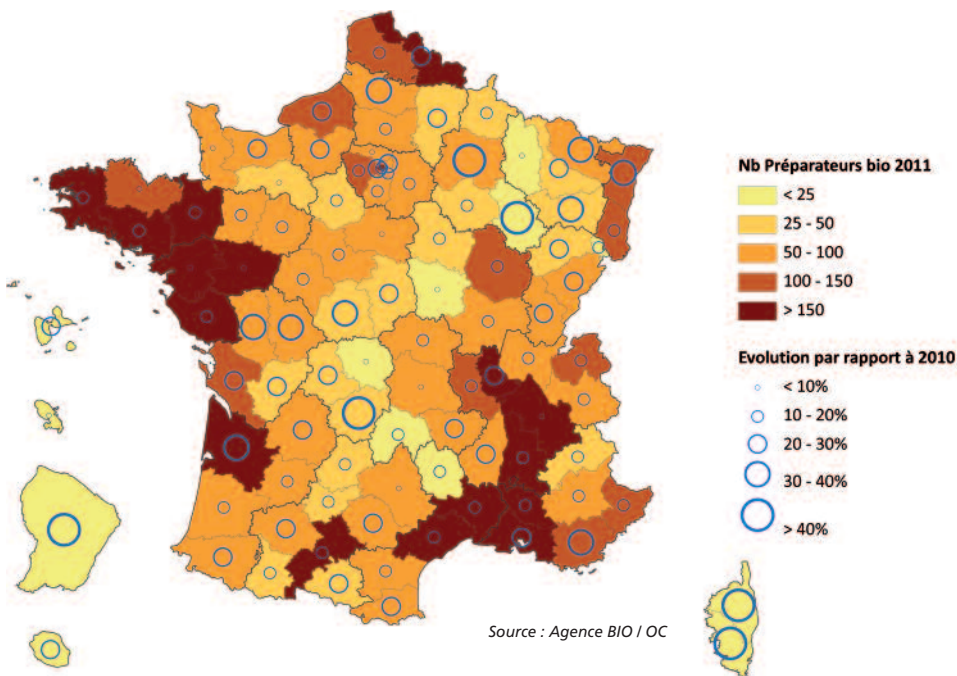
Source : Agence BIO / OC

- ➔ **Préparateurs bio** : entreprises réalisant des opérations de transformation, conservation et/ou de conditionnement de produits agricoles biologiques.
- ➔ **Distributeurs bio** : entreprises de commercialisation de produits biologiques, vers le consommateur final (détaillants) ou non (grossistes).

### Pluriactivité des opérateurs

Les opérateurs bio ayant plusieurs activités bio ne sont comptabilisés qu'une fois, pour l'activité faisant l'objet du contrôle le plus contraignant. Les transformateurs à la ferme sont ainsi comptabilisés ici en tant que producteurs, les importateurs étant également certifiés pour une activité de distribution en tant que distributeurs, les GMS ayant une activité de terminal de cuisson en tant que préparateurs, etc.

## Nombre de préparateurs bio par département et évolution par rapport à 2010 (par rapport à la localisation du siège social)

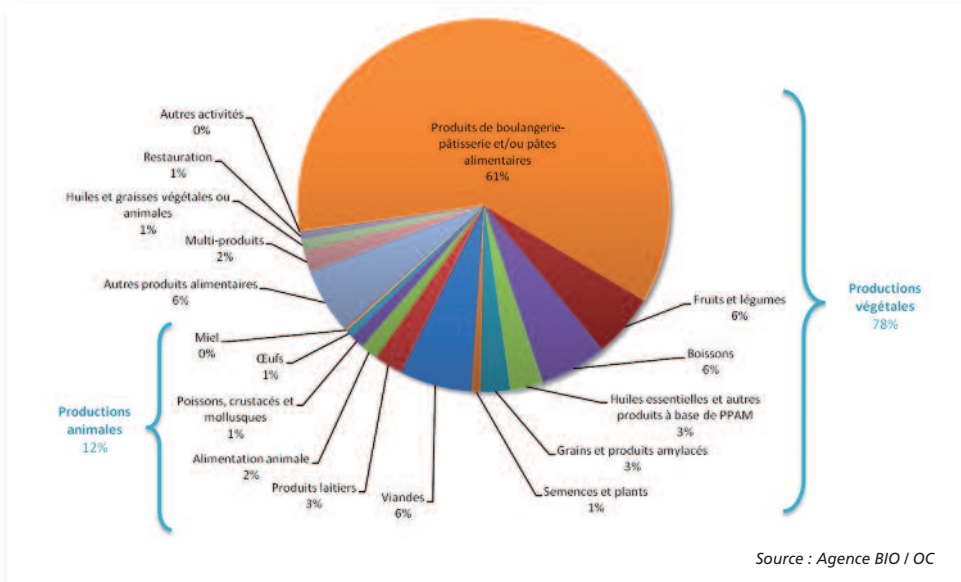


### Répartition des préparateurs bio par secteur d'activité principal bio en 2011

Secteur principal d'activité économique bio	Nombre de préparateurs
Produits de boulangerie-pâtisserie et/ou pâtes alimentaires	5 334
Boulangeries et boulangeries-pâtisseries	1 979
dont : Fabrication industrielle de pain ou pâtes-fraîches	185
Terminaux de cuisson	3 170
Fruits et légumes	492
Boissons	514
Huiles essentielles et autres produits à base de PPAM	244
Grains et produits amylacés	225
Semences et plants	70
Viandes	550
Produits laitiers	222
Alimentation animale	132
Poissons, crustacés et mollusques	110
Œufs	52
Miel	19
Autres produits alimentaires	504
Multi-produits	166
Huiles et graisses végétales ou animales	90
Restauration	52
Autres activités	9
<b>TOTAL</b>	<b>8 785</b>

Source : Agence BIO / OC

## Répartition des préparateurs bio par secteur d'activité principal bio en 2011



## Profils des entreprises de préparation

Environ 80% des entreprises certifiées en 2011 avaient une activité principale bio dans le domaine végétal :

- 61% avaient pour activité principale la fabrication de **produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires**, soit 5 334 établissements (en augmentation de 22% par rapport à 2010 et de 48% par rapport à 2009). Parmi ces entreprises, 59% étaient des boulangeries-pâtisseries et 37% des terminaux de cuisson. Elles sont localisées sur tout le territoire, au plus proche des lieux de consommation.
- 6% étaient engagés avec une activité principale dans le secteur des **fruits et légumes** dont la pomme de terre, soit 492 préparateurs (+29% par rapport à 2010).
- 6%, soit 514 entreprises, étaient spécialisés dans le secteur des **boissons** (hors jus de fruits). La majorité d'entre elles étant liées à la production de vins issus de raisins bio, près des 2/3 de ces entreprises étaient localisées dans les 5 plus grandes régions viticoles bio : Languedoc-Roussillon, PACA, Aquitaine, Rhône-Alpes et Bourgogne.
- les autres entreprises du monde végétal travaillaient principalement les huiles essentielles et PPAM, les grains (collecte, meunerie, etc.) et la production de semences et plants bio.

12% des entreprises avaient une activité principale dans le secteur animal (en incluant l'alimentation animale) :

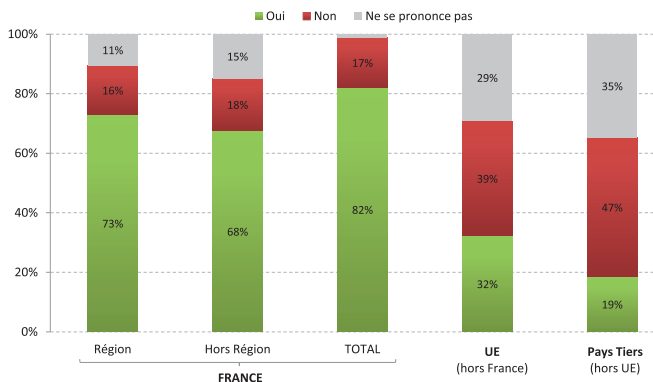
- 6%, soit 550 entreprises, travaillaient spécifiquement dans le secteur des **viandes**. Plus d'un tiers d'entre elles étaient localisées en Pays de la Loire, Bretagne et Midi-Pyrénées.
- 4% étaient spécialisés dans les **produits laitiers** (conditionnement du lait, fabrication de produits laitiers, etc.). Les régions Franche-Comté, Rhône-Alpes, Bretagne et Pays-de-Loire regroupaient près de la moitié des entreprises du secteur.
- 1% des entreprises, soit 110 établissements, avaient une activité principale liée à l'**aquaculture** (poissons, crustacés et mollusques). La Bretagne en rassemblait un tiers.
- 2% étaient orientées vers l'**alimentation animale**, soit 132 entreprises dont 40% en Bretagne et Pays de la Loire (ces entreprises sont incluses dans le secteur animal bien que leurs approvisionnements soient d'origine végétale).
- les autres entreprises spécialisées dans le secteur animal travaillaient principalement les ovoproduits et les produits de l'apiculture.

## Des approvisionnements en matières premières et des circuits de commercialisation principalement locaux et régionaux

En 2011, **82% des préparateurs bio** déclaraient acheter tout ou partie de leurs matières premières **en France**, et **73% dans leur région**.

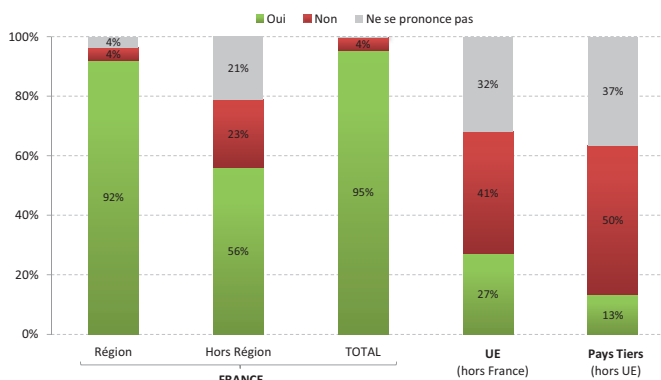
33% déclaraient s'approvisionner au moins en partie hors de France, dont 32% dans l'Union européenne, et 19% dans des pays tiers.

Origine des matières premières utilisées par les préparateurs bio en 2011



Source : Agence BIO / Notifications, sur 4 173 répondants

Destination des produits bio élaborés par les préparateurs bio en 2011



En 2011, **95% des préparateurs bio** déclaraient commercialiser leurs produits bio **en France**, et **92% dans leur région**.

27% déclaraient commercialiser au moins en partie leurs produits hors de France, dont 13% dans des pays tiers.

Source : Agence BIO / Notifications, sur 4 234 répondants



Concours Photo Agence BIO 2012 - Emmanuelle DENIAUD

# L'importation de produits biologiques

Les produits biologiques importés dans l'Union européenne doivent avoir été produits et certifiés selon des **règles au moins équivalentes à celles en vigueur dans l'Union européenne**, et définies par le règlement CE n°834/2007 et ses règlements d'application.

Chaque année, les entreprises qui importent des produits bio en provenance des pays non membres de l'Union européenne (pays tiers), qualifiées d'importatrices, sont tenues de faire certifier et de notifier leur activité conformément à la réglementation européenne en agriculture biologique.

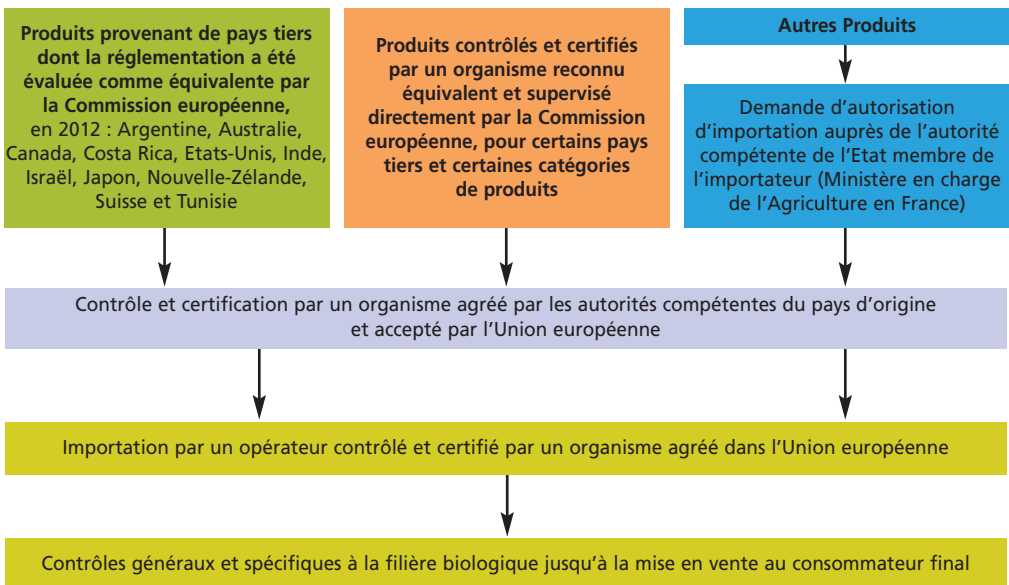
Les entreprises importatrices doivent également demander une **autorisation d'importation pour chaque fournisseur** auprès du Ministère en charge de l'agriculture si ces produits ne proviennent pas de pays tiers dont la réglementation en agriculture biologique

est considérée équivalente à celle de l'Union européenne (10 pays en 2011 : Argentine, Australie, Canada, Costa Rica, Inde, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Suisse et Tunisie, ainsi que les Etats-Unis depuis 2012) ou si ces produits ne sont pas contrôlés et certifiés par un organisme reconnu équivalent et supervisé directement par la Commission européenne.

**Ce dispositif s'ajoute aux contrôles réalisés par les autorités douanières, sanitaires et par la DGCCRF** (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes). Des autocontrôles sont également réalisés par les opérateurs de la filière bio à tous les stades (production, transformation, exportation, importation, distribution...).

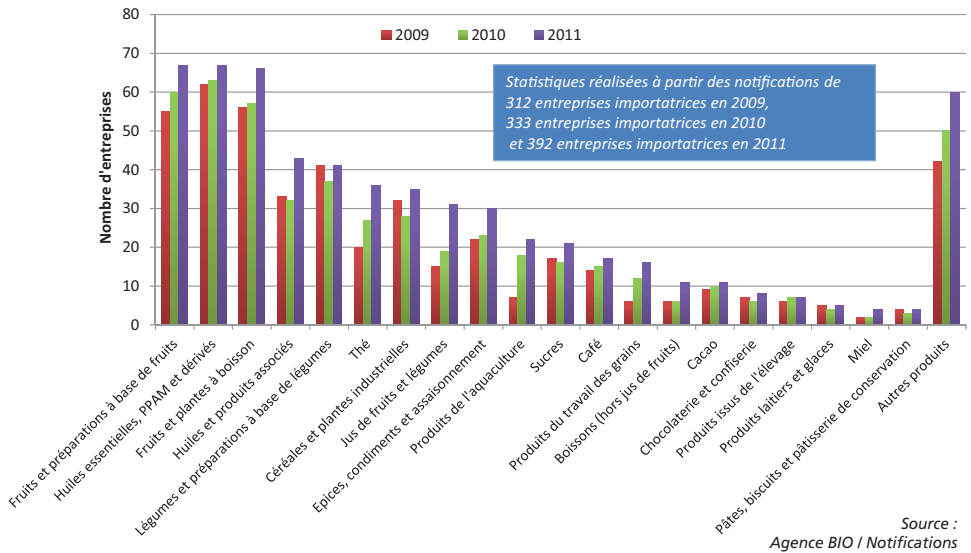
## MODALITES D'IMPORTATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES ISSUS DE PAYS TIERS

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, trois cas se présentent <sup>(1)</sup> :



<sup>(1)</sup> en application du règlement (CE) n°1235/2008 et son règlement d'exécution (UE) n°508/2012

## Nombre d'importateurs par famille de produits entre 2009 et 2011 (tous pays tiers)



Ce diagramme ne reflète pas les volumes importés, mais le nombre d'entreprises impliquées dans l'activité d'importation pour chaque famille de produits.

La majorité des importations concernent des denrées qui ne peuvent être produites en France (ou dans l'espace communautaire), comme les thés, épices, café, cacao et fruits exotiques.

## Produits bio importés en France en 2011 en provenance des principaux pays tiers (hors accords d'équivalence)

Produits bio importés	Nombre de pays tiers	Principaux pays tiers ayant obtenu une autorisation d'importation <sup>(1)</sup>	Nombre d'autorisations d'importations délivrées <sup>(2)</sup>	Nombre d'importateurs <sup>(2)</sup>
Fruits et légumes frais et secs	38	MAROC, PEROU, REPUBLIQUE DOMINICAINE, AFRIQUE DU SUD, TURQUIE	232	112
Fruits et légumes transformés	18	MEXIQUE, MAROC, BRESIL, TURQUIE, PEROU, GUYANA, COLOMBIE, SRI LANKA	52	40
Huiles essentielles et PPAM	29	EGYPTE, MAROC, MADAGASCAR, BOSNIE-HERZEGOVINE	189	66
Produits à base d'huiles	16	COLOMBIE, MAROC	43	33
Céréales et plantes industrielles (oléagineux, légumes farineux, plantes fourragères...)	16	MALI, BOLIVIE, TURQUIE, THAÏLANDE, EMIRATS ARABES UNIS	48	29
Alimentation animale	3	BRESIL, MEXIQUE, CHINE	12	3
Thé	12	CHINE, MAROC, SRI LANKA, CANADA, JAPON	62	41
Café	12	OUGANDA, MEXIQUE, COLOMBIE, PEROU, HONDURAS, ETHIOPIE	63	19
Cacao	11	EQUATEUR, REPUBLIQUE DOMINICAINE, SAO TOMÉ & PRINCIPE, VANUATU	21	9
Sucre	11	PARAGUAY, THAÏLANDE, BRESIL	27	12
Épices, condiments et assaisonnement	13	EGYPTE, CHINE, AFRIQUE DU SUD, PEROU, SRI LANKA	29	23
Miel	4	CHINE, BRESIL, URUGUAY, MEXIQUE	22	13
Produits de l'aquaculture	5	INDONESIE, EQUATEUR, MADAGASCAR, MOZAMBIQUE	26	13
Champignons	4	MACEDOINE, EQUATEUR, VIETNAM, CHINE	4	3
Autre	20	PEROU, EQUATEUR, BRESIL	45	29

<sup>(1)</sup> Pays représentant au moins 5% des volumes d'importation

<sup>(2)</sup> Un même importateur peut importer de plusieurs pays tiers et avoir plusieurs autorisations d'importations

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - DGPAAT

**Nombre d'importateurs et d'autorisations d'importations délivrées par pays tiers en 2011**  
(hors accords d'équivalence)

Pays tiers <sup>(1)</sup>	Nombre d'autorisations d'importations délivrées			Nombre d'importateurs par pays <sup>(2)</sup>		
	2010	2011	Evol. 2010/2011	2010	2011	Evol. 2010/2011
MAROC	90	85	-6%	70	62	-11%
CHINE	65	77	18%	48	46	-4%
TURQUIE	61	65	7%	48	37	-23%
MADAGASCAR	57	60	5%	42	34	-19%
PEROU	45	54	20%	36	29	-19%
MEXIQUE	30	50	67%	32	27	-16%
BRESIL	46	44	-4%	20	30	50%
SRI LANKA	26	32	23%	22	24	9%
AFRIQUE DU SUD	17	32	88%	29	22	-24%
EQUATEUR	30	32	7%	17	19	12%
EGYPTE	31	31	0%	27	23	-15%
CANADA	32	21	-34%	20	14	-30%
BOLIVIE	19	20	5%	12	13	8%
USA	18	17	-6%	9	12	33%
PARAGUAY	12	17	42%	3	9	200%
CHILI	4	15	275%	3	13	333%
NEPAL	4	14	250%	4	9	125%
BURKINA FASO	10	13	30%	11	13	18%
COLOMBIE	10	12	20%	4	10	150%
Autres	167	184	10%	173	156	-10%
<b>Total</b>	<b>774</b>	<b>875</b>	<b>13%</b>	<b>630</b>	<b>602</b>	<b>-4%</b>

<sup>(1)</sup> Le Canada et les USA sont désormais sujets aux accords d'équivalence

<sup>(2)</sup> Tous pays confondus et hors accords d'équivalence : 319 importateurs distincts en 2010 et 346 en 2011

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - DGPAAT

Le **nombre d'autorisations d'importations** de produits biologiques issus de pays tiers accordées par le Ministère en charge de l'agriculture **a augmenté de 13% en 2011 par rapport à 2010**. Le nombre d'entreprises important des produits bio de pays tiers (hors accords d'équivalence) a augmenté de 8% sur la même période, même si elles étaient en moyenne plus spécialisées sur certains pays (cf. tableau ci-dessus).

Les autorisations d'importations peuvent concerner des matières premières ou des produits transformés, reconditionnés, etc. Le pays tiers ayant reçu une

autorisation d'importation n'est donc pas systématiquement le pays producteur de la matière première (par exemple pour le thé en provenance du Canada ou du Maroc).

Le classement des quatre premiers pays concernés par ces autorisations d'importations n'a pas évolué entre 2010 et 2011. Le premier pays concerné reste le **Maroc** avec 85 autorisations délivrées (malgré une baisse de 6% d'autorisations par rapport à 2010). Viennent ensuite la **Chine**, la **Turquie**, **Madagascar**.

+ Pour en savoir plus :  
[www.agriculture.gouv.fr/importations](http://www.agriculture.gouv.fr/importations)  
[http://ec.europa.eu/agriculture/ofis\\_public/index.cfm](http://ec.europa.eu/agriculture/ofis_public/index.cfm)  
[www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)